



Du bon usage de la ressource en eau pour les professionnels du tourisme



CCI ARDÈCHE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CCI DRÔME

Consignes pour le bon déroulement du Webinaire

1

Micros éteints pour un meilleur confort d'écoute (ouvert sur demande à la fin du webinaire)



2

Questions possibles via le « Chat » et pendant le temps Q&R à la fin du webinaire



3

Nous vous informons que le webinaire est enregistré



Plan de présentation

1

Retour sur la période estivale



Etienne CARROT
Service Eau et Environnement
DDT de l'Ardèche

2

Gestion des tensions en eau potable /
tour d'horizon des nouvelles solutions



Alexis BARATHON / Christophe DUCHEN
ARS de l'Ardèche

3

Accompagnement Chambre de
Commerce et de l'Industrie 07 & 26



Cédric RAGUET (& Mélanie SIMON)
CCI Ardèche & Drôme

4

Bons gestes avec présentation des
fiches thématiques



Adrian BARNAY
ADT Ardèche

5

Exemples concrets d'entreprises



Bénédicte SEGURET
Drome-attractivité

Retour sur la saison estivale : gestion de la sécheresse & bilan des restrictions

DDT Ardèche



CCI ARDÈCHE



CCI DRÔME

I. Cadre de gestion de la sécheresse

Arrêté cadre du 06 juin 2023

- Définit :
 - les bassins versants ;
 - les stations de mesure ;
 - les seuils de gravité ;
 - les usagers concernés
- 4 niveaux de gravité :
 - Vigilance ;
 - Alerte ;
 - Alerte renforcée ;
 - Crise
- Disponible sur le site des services de l'État :

https://www.ardecche.gouv.fr/Media/Fichiers/Arrete-cadre_20233

Extrait du tableau de restriction

MESURES RELATIVES AUX USAGES DE L'EAU D'AGRÈMENT ET NON PRIORITAIRE				
Usages	vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise (3)
Remplissage et vidange de piscines privées (de plus d'1m³) y compris les spas de loisirs	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Interdiction de remplissage sauf : - remise à niveau - premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions Ces remplissages ne sont autorisés qu'entre 20h et 9h	Interdiction de remplissage sauf : - remise à niveau - premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions Ces remplissages ne sont autorisés qu'entre 22h et 6h	Interdiction
Piscines publiques ou privées à usage collectif		autorisé	1 ^{er} Remplissage interdit Autorisé pour remplissage complémentaire courant.	1 ^{er} remplissage interdit, mise à niveau autorisée pour impératif sanitaire. Remplissage et mise à niveau des pataugeoires et pédiluves autorisés pour des impératifs sanitaires réglementaires
Lavage de véhicules par des professionnels		Autorisé sur les pistes équipées de haute-pression ou équipées de système de recyclage (minimum 70 % d'eau recyclée) ou portique programmé ECO sur ouverture partielle L'interdiction devra être signalée et matérialisée		Interdiction sauf impératif sanitaire
Lavage de véhicules chez les particuliers		interdit à titre privé à domicile		
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées		Interdit sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel		Interdit sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel
Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement		L'alimentation des fontaines publiques et privées en <u>circuit ouvert</u> est interdite		
Jeux d'eau		interdit sauf ceux équipés d'un système de recyclage de l'eau ou pour raison de santé publique dont l'activation du niveau 3 du plan canicule		

Enjeux de gestion de la sécheresse

- Préserver les usages prioritaires ;
- Préserver les milieux aquatiques ;
- Avoir une gestion interdépartementale cohérente, en prenant en compte les particularités locales ;
- Tracer l'historique des sécheresses avec une augmentation de leur fréquences et de leur intensités

Cas spécifiques et enjeux autour du tourisme

- **Axes réalimentés :**
 - Ardèche
 - Chassezac
 - Eyrieux
- **Zones de baignades :**
 - Suivi ARS
 - Forts enjeux de concentration sur les points autorisés
- **Usages touristiques**
 - Piscines : distinction privées/collectives
 - Jeux d'eau : interdits sauf en cas de canicule
 - Arrosage des espaces verts : interdits sauf arbres < 2 ans
 - Activités nautiques : encadrées par les communes

II. Situation hydrologique en 2026 et mesures de restrictions associées

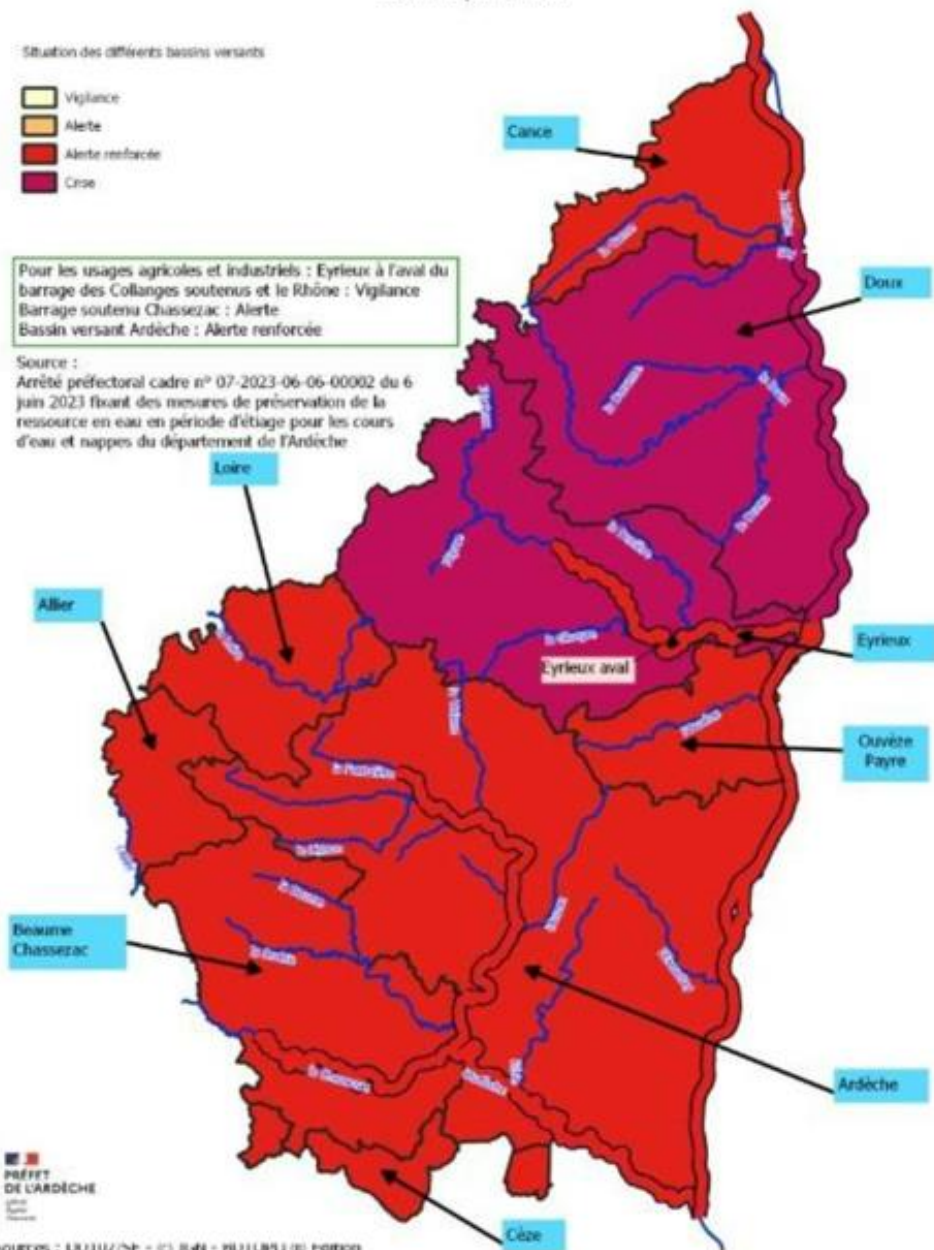
**Exemple :
Situation des différents
bassins versants du
département de
l'Ardèche au 07 août
2026**

Situation des différents bassins versants

- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise

Pour les usages agricoles et industriels : Eyrieux à l'aval du barrage des Collanges soutenus et le Rhône : Vigilance
Barrage soutenu Chassezac : Alerte
Bassin versant Ardèche : Alerte renforcée

Source :
Arrêté préfectoral cadre n° 07-2023-06-06-00002 du 6 juin 2023 fixant des mesures de préservation de la ressource en eau en période d'étiage pour les cours d'eau et nappes du département de l'Ardèche

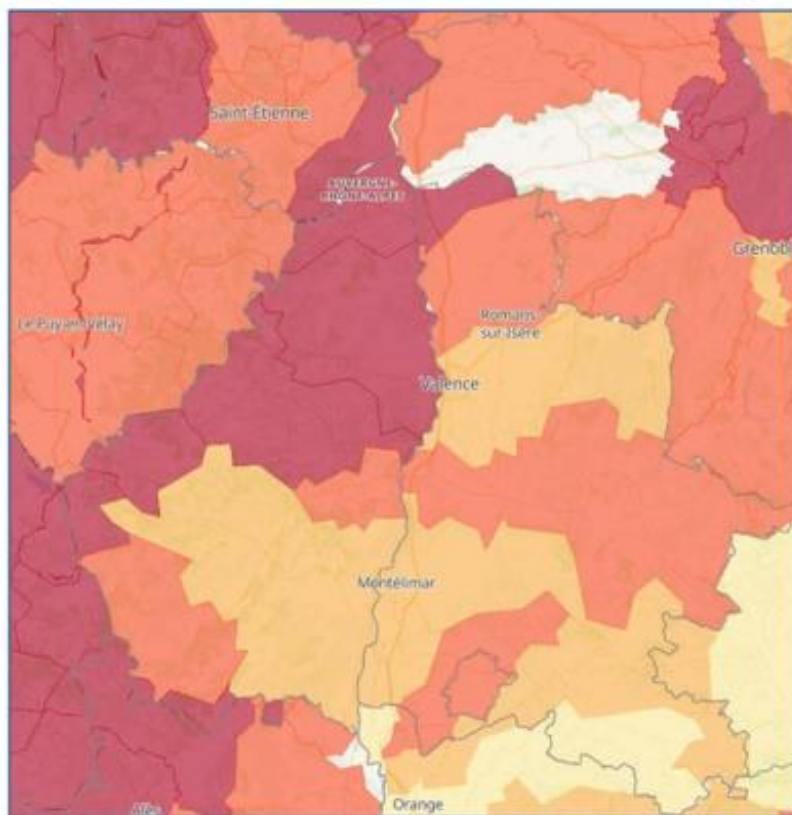


- **2024** : 8 arrêtés de restrictions du 18 juin au 29 octobre : 134 jours de restriction sécheresse dont 30 jours en crise (2 bassins).
- **2025** : 11 arrêtés de restrictions du 18 juillet au 21 octobre : 106 jours de restriction sécheresse dont aucun jour en crise.

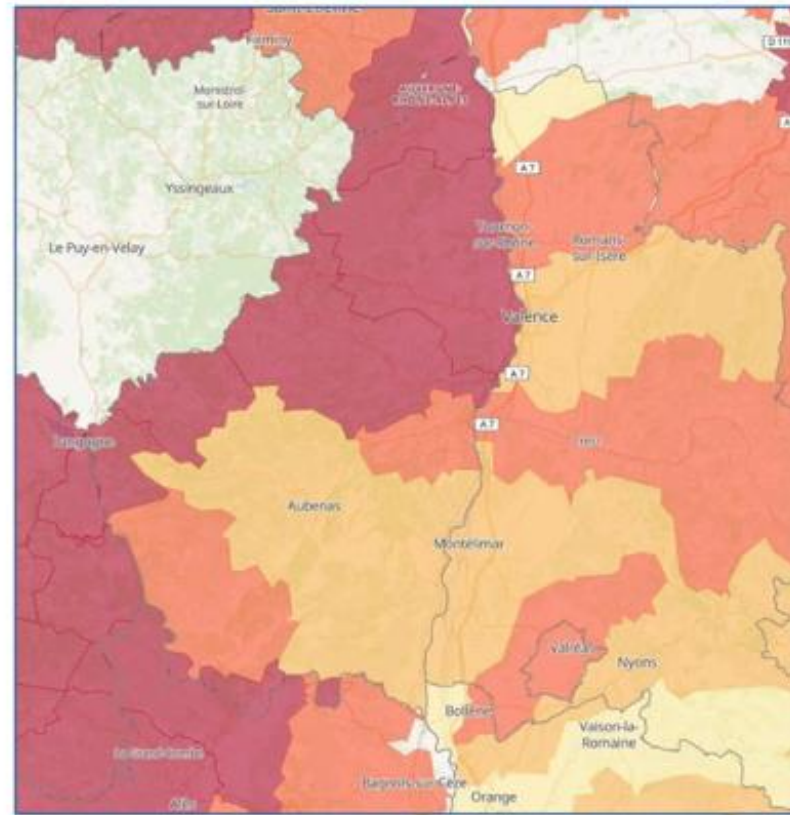
[illegible]

Dans les départements limitrophes

Eaux superficielles



Eaux souterraines



PAS DE RESTRICTIONS

VIGILANCE

ALERTE

ALERTE RENFORCÉE

CRISE

Évolution de la réglementation

ARS Ardèche

WEBINAIRE CCI 07 & 26

Le 8 octobre 2026

Bon usage de la ressource en eau pour les professionnels du tourisme

Alimentation en eau potable : enjeux, tensions, et actions possibles



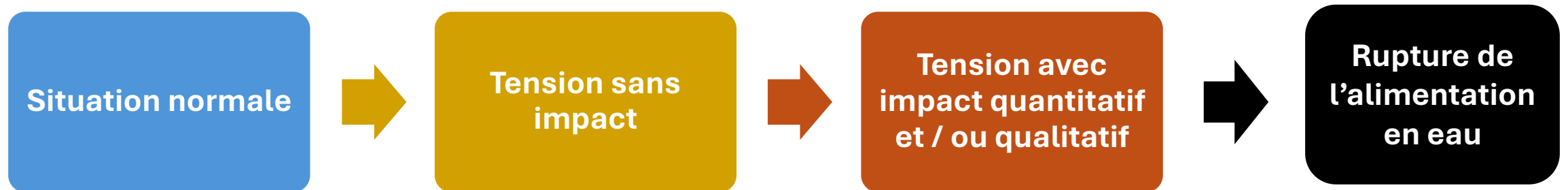
Alexis Barathon – Christophe Duchen
Pôle Santé-Environnement
Délégation de l'Ardèche

Tensions sur l'alimentation en eau potable

Missions de l'ARS :

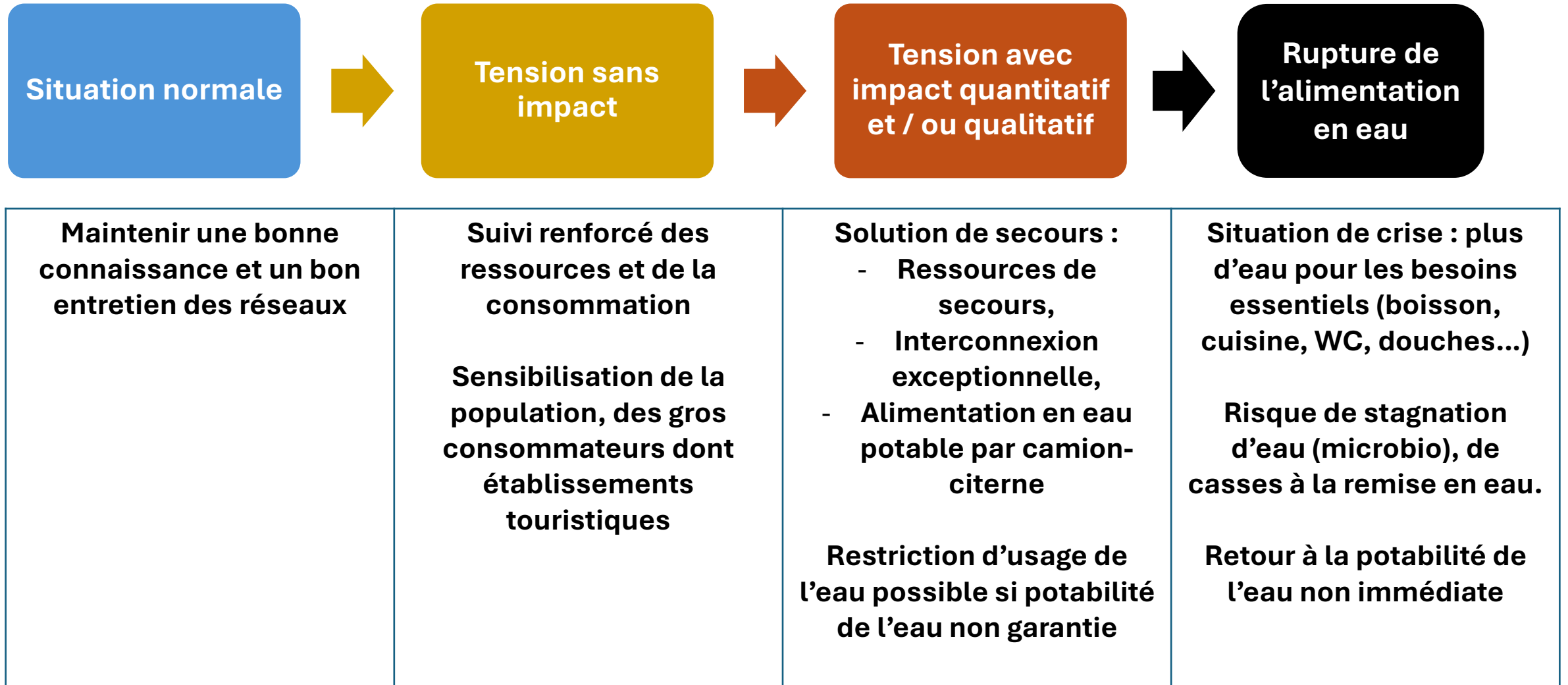
- Suivi des situations de tension sur l'alimentation en eau potable
- Accompagnement / recommandations sanitaires aux collectivités

Différents niveaux de situation :



- Enjeu : tout mettre en œuvre au plus tôt pour éviter la rupture.
- En cas de forte tension : priorité donnée à certains usagers

Tensions sur l'alimentation en eau potable



Tensions sur l'alimentation en eau potable

Dans vos établissements :

○ **Sensibiliser :**

- Développer une « culture de l'eau en Ardèche »
 - Dans vos services techniques, vos salariés
 - Auprès de vos clients

○ **Si alerte de la collectivité:**

- Être prêt : plan de communication, actions des services techniques pour être efficace et consommer immédiatement moins d'eau

Tensions sur l'alimentation en eau potable

Dans vos établissements :

○ **Comment se préparer ?**

- Bien connaître l'état de son réseau intérieur : rechercher des fuites éventuelles (consommation nocturne), savoir où se trouvent les principaux organes et leur fonctionnement.
- Envisager des réserves tampon (attention maîtrise du temps de séjour de l'eau et à leur bon entretien, permet de passer les pointes, à voir avec la collectivité).
- Avant saison et en cours de saison : échanger autant que nécessaire avec le distributeur d'eau, notamment quand un apport inhabituel en eau va s'avérer nécessaire (pour anticiper et éviter une crise).

Tensions sur l'alimentation en eau potable

Dans vos établissements :

○ **Comment mettre en œuvre ?**

- Plan d'action prêt et opérationnel :
 - Actions à réaliser : Quoi ? Par qui ? Comment ?
 - Information des clients (plus facile si sensibilisés dès leur arrivée) anticipée et adaptée aux différents niveaux de tension voire crise.
- Utiliser les outils à disposition (ADT, ...)

Accompagnement CCI de l'Ardèche et de la Drôme

Rôle de la CCI de la Drôme et de l'Ardèche



- **Informier et sensibiliser les TPE/ PME/ PMI**
- **Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs consommations.**
- **Identifier les besoins et les opportunités d'amélioration** en proposant des solutions limitant les rejets dans les milieux aquatiques.
- **Communication sur les actualités et les dispositifs d'aides**
 - Réseaux sociaux : Facebook, Instagram, pages web
 - Newsletters
 - Webinaires et ateliers

Parcours d'accompagnement de la CCI pour la sobriété hydrique

Accompagnement individuel de l'entreprise

❑ Quelle action ? Réalisation d'un **DIAGNOSTIC**

- Etat des lieux de la gestion de l'eau de l'entreprise
- Analyse des données de consommation
- Construction d'un plan d'actions hiérarchisé et adapté à la structure

❑ Comment ?

- Visite terrain de l'entreprise, échanges et recueil des données
- Rédaction du rapport et du plan d'actions priorisé
- Restitution d'un plan d'actions personnalisé



Parcours d'accompagnement de la CCI pour la sobriété hydrique

Accompagnement individuel de l'entreprise

☐ Quels bénéfices pour votre entreprise ?

- Réduction des factures d'eau
- Réduction des consommations d'eau
- Accompagnement au montage de dossiers d'aides de financement
- Intégrer l'eau dans la stratégie RSE ou Développement Durable



Diagnostic sans reste à charge pour votre entreprise

Aide financière de l'agence de l'eau

L'Agence de l'eau RMC propose différents dispositifs de subventions (jusqu'à 70% d'aides selon les projets) :

- Projets de réduction des consommations d'eau (à partir de 300m³)
- Projets de suppressions des polluants toxiques (Micropolluants)
- Projet de gestion des eaux pluviales



CCI ARDÈCHE



CCI DRÔME

Conditions d'aides

Les projets **ne sont pas éligibles** s'ils :

- Visent à répondre à une mise en demeure par arrêté préfectoral
- Concernent des pollutions nouvelles (création / augmentation d'une activité)
- Ne présentent pas un projet visant une amélioration environnementale mesurable
- Sont un renouvellement à l'identique (sauf s'il est démontré que le projet présente un gain environnemental significatif entre les situations avant et après les travaux. Mais le taux maximum sera réduit de moitié).



Projets éligibles

Réduction des consommations d'eau

- Équipements hydro-économes
- Détection et réduction des pertes

Optimisation des process

- Optimisation des cycles de nettoyage
- Circuits de refroidissements fermés

Réduction et maîtrise des rejets

- Limitation des rejets dangereux
- Amélioration des systèmes de traitements

Réutilisation de l'eau

- Recyclage interne des eaux de process
- Réutilisation des eaux grises



Fiches techniques

ADT Ardèche



CCI ARDÈCHE



CCI DRÔME

Fiches techniques pour économiser l'eau dans son établissement touristique

Réalisation de 9 fiches techniques multithématiques qui apportent conseils et bonnes pratiques pour agir sur les différentes dimensions de la gestion de l'eau dans un établissement touristique.

Disponible en téléchargement : <https://pro.ardeche-guide.com/catalogue-outils-et-services/economiser-leau-dans-mon-etablissement-touristique/>

QUALITÉ, RÉUTILISATION & RÉCUPÉRATION DE L'EAU

J'optimise l'usage de l'eau dans mon activité

Qualité, réutilisation et récupération sont des leviers simples pour optimiser son usage de l'eau. Ces pratiques permettent de préserver la ressource et anticiper les besoins futurs.

BONNES PRATIQUES

Respecter la réglementation sanitaire sur la qualité et la sécurité sanitaire pour chaque type d'eau réutilisée.

Ce que je peux récupérer

- Eaux de pluie : issues des précipitations collectées exclusivement en aval de surfaces (hors amiante et plomb).
- Eaux prélevées dans le milieu naturel : issues de puits, forages ou sources (cf. fiche sources & captages). L'utilisation de ces eaux est soumise au [Code de l'environnement](#).
- Eaux grises : issues des douches/baignoires, lavabos et lave-linges (éviés de cuisine exclus).
- Eaux de piscine : issues des lavages des filtres et des vidanges des bassins et pédi-laves.

Ce que je peux réutiliser

Attention : la récupération d'eau ne doit pas créer de nouveaux usages, ni réduire les efforts de sobriété.

Eaux de pluie et eaux prélevées dans le milieu naturel

- Usages autorisés : lavage du linge (déclaration obligatoire) et des sols intérieurs/extérieurs, arrosage, alimentation des toilettes, fontaines décoratives.
- Installer récupérateurs, cuves ou citernes pour collecter l'eau sur toitures ou surfaces imperméabilisées.
- Privilégier le stockage à moyen terme pour limiter le développement bactérien.
- Privilégier le retour de l'eau au milieu naturel en été pour préserver les écosystèmes qui en ont le plus besoin.

COÛTS/ BÉNÉFICES

→ Récupérateur extérieur petit volume (500L) → 100 €

→ Cuve grande capacité (+3000L) : 1500-3000 €

→ Équipement de recyclage des eaux de piscine pour camping ≈ 7500 €, soit une économie de ≈ 10 % sur la consommation annuelle du parc aquatique.

INITIATIVE INSPIRANTE

CAMPING LES SABLONS - PORTIRAGNES, 34

« Chaque année, le camping recycle environ 8 000 m³ d'eau de ses piscines pour arroser 3 ha d'espaces verts. Le recyclage des eaux est basé sur un système de filtration et d'un sac de décantation qui demande peu d'énergie et aucune technologie. Facilement adaptable, tout camping peut s'en équiper selon la quantité d'eau disponible au recyclage. Les économies financières sont visibles dès la première année et la consommation d'eau est réduite de 10 à 15 % par an. Cela a permis la sensibilisation des équipes des services techniques, aquatiques et espaces verts au sujet des économies d'eau. »

Cette fiche a été réalisée dans une démarche partenariale associant services de l'État, acteurs de l'eau, institutions, professionnels de la filière touristique et parasport, réunies pour la réalisation des fiches.

Ardeche TOURISME

ÉQUIPEMENTS HYDROÉCONOMES

Je réduis les consommations d'eau de mon établissement

Usages répétés, débits non maîtrisés et équipements anciens pèsent sur la consommation. Des solutions simples et des équipements adaptés permettent de la limiter tout en conservant confort et qualité d'accueil.

230 L consommation d'eau quotidienne d'un français en vacances contre 148 L/jour hors vacances

Source : Observatoire SISEPA

BONNES PRATIQUES

Lavabos et robinets

- Installer des réducteurs de débit (mousseurs) → petit embout qui mélange eau-air par un jet léger et mousseux.
- Vérifier l'entartrage des aérateurs régulièrement pour maintenir leur efficacité.
- Installer des robinets thermostatiques → régulation rapide de la température et moins de gaspillage d'eau chaude.
- Privilégier les robinets à bouton poussoir (régler la durée à 5-10 sec.) ou à détecteur de mouvement pour les lavabos collectifs.
- Mesurer le débit de vos robinetteries avec un sac débitmètre pour vérifier le réglage de vos équipements et/ou le besoin en économiseurs.

COÛTS/ BÉNÉFICES (en % d'eau économisée)

- Réducteur de débit (mousseur) : 5 € → 30-50 %
- Robinet mitigeur thermostatique : 80-100 € → 10-30 %
- Robinet poussoir : 40 € → 30-50 %
- Robinet à détection de mouvement : 50-60 € → jusqu'à 60 %
- Pompe de douche économes : 25-45 € → jusqu'à 75 %
- Système à jeton pour douche : 600-1800 € → jusqu'à 40 %
- Système double flux WC : 80-200 € → 30-50 %
- Toilette sèche : 100-500 €

→ Pour les campings, consulter la liste des fournisseurs disponibles.

Douches

- Installer des pommeaux de douche à faible débit → 6-9 L/min (vs 18-20 L pour les standards).
- Installer un bouton-poussoir épuré ou un système à jeton (idéal pour campings) pour les douches des saunas.
- Installer des pommeaux de douche lumineuses passant au rouge si durée de douche trop longue.
- Installer des sabliers ou compteurs de suivi pour sensibiliser les clients au temps de douche.
- Réduire les pertes d'eau froide à l'allumage par installation d'une douche en circuit fermé ou positionner l'chauffe-eau proche de la salle de bains.

Sanitaires

- Installer un système double flux pour les chasses d'eau 3-9 L vs 9-12 L pour un simple flux.
- Installer un éco-sac dans le réservoir si le double flux est possible (petite poche remplie d'eau qui réduit 0,5-2 L d'air chassé). Éviter les briques qui s'érodent et détériorent mécanisme.
- Possibilité d'installer des urinoirs secs ou à détection de mouvement pour les sanitaires collectifs.
- Étudier la faisabilité d'installer des toilettes sèches (toilette sèche) → 2 types : toilette sèche séparation (urines et matières solides collectées séparément) ou toilettes sèche à compostage (apport de terre, copeaux ou fibres végétales).
- Avant toute installation, se renseigner auprès du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) afin d'obtenir des conseils et réaliser le contrôle annuel requis.

INITIATIVE INSPIRANTE

1000 PAILLES, ÉCOGITE ET CABANES EN BOIS - LABASTIDE-DE-VIRAC, 07

« L'établissement s'est doté de toilettes sèches à séparation dans tous ses hébergements, réduisant la fréquence d'entretien et éliminant le besoin de secur avec une ventilation optimale pour éviter les odeurs. D'autres actions mises en place permettent de réduire drastiquement les consommations de la structure : douchettes lumineuses, mousseurs, électromoteurs de classe A et sensibilisation à l'accueil des clients. »

Cette fiche a été réalisée dans une démarche partenariale associant services de l'État, acteurs de l'eau, institutions, professionnels de la filière touristique et parasport, réunies pour la réalisation des fiches.

Ardeche TOURISME

LE SAVIEZ-VOUS ?

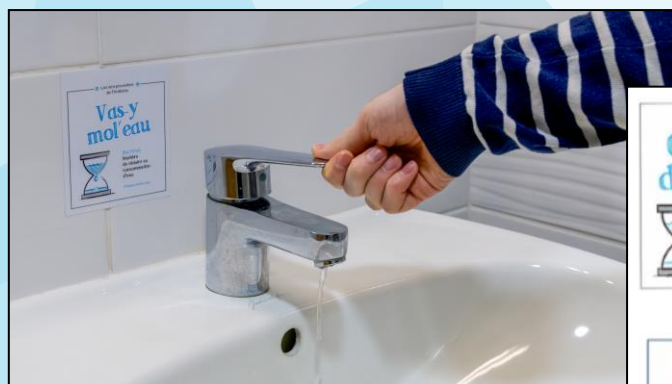
Le temps idéal pour prendre une douche est de 4 minutes ! 4 minutes, c'est 50 L d'eau consommés, soit 5,5 packs de 1,5 L d'eau et le temps de sa chanson préférée !

Ardeche TOURISME

Outils de sensibilisation aux écogestes : « Les éco-proverbes de l'Ardèche »

Diffusion d'un kit de sensibilisation de la clientèle touristique auprès des professionnels du tourisme

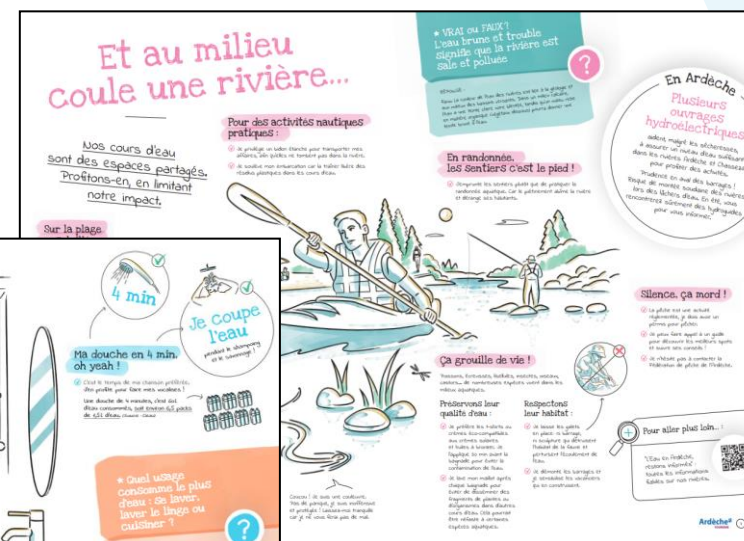
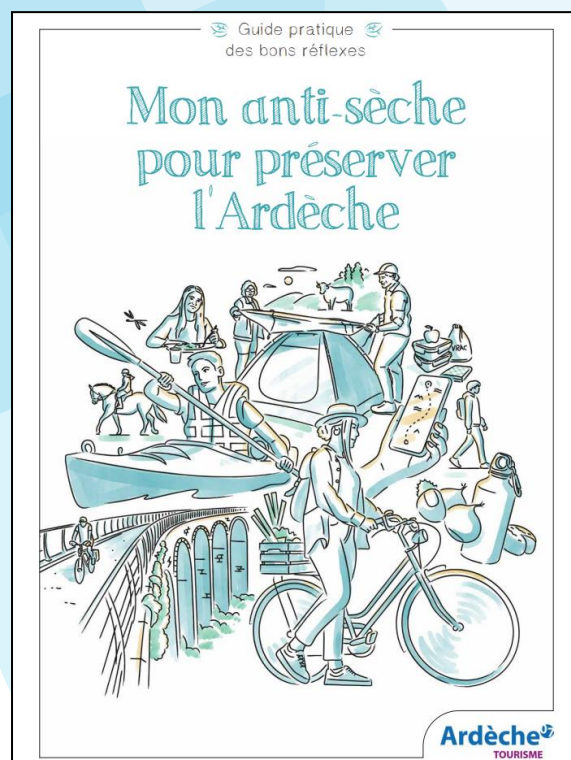
Plus d'infos : <https://pro.ardeche-guide.com/catalogue-outils-et-services/sensibiliser-sa-clientele-aux-demarche-ecoresponsables/>



Guide des bons comportements : « Mon Anti-sèche pour préserver l'Ardèche »

Réalisation d'un guide des bons comportements pour sensibiliser les vacanciers en séjour en Ardèche sur 7 thématiques : économies d'eau, d'énergies, bons comportements en rivière, dans la nature, tri des déchets, mobilités et consommation locale.

Disponible en téléchargement : <https://pro.ardeche-guide.com/catalogue-outils-et-services/diffuser-notre-guide-des-comportements-durables/>



Les ressources pour s'informer

1

Arrêté sécheresse : comprendre et s'adapter

- Comprendre l'arrêté, les niveaux d'alerte et leurs conséquences sur les activités touristiques.
- Réalisée en partenariat avec la Préfecture de l'Ardèche.
- Communication dédiée déclenchée durant l'été 2026.

=> **Consulter la page**

2

Tout savoir sur la ressource en eau

- Les informations à avoir en tête et à communiquer à sa clientèle.
- Des infos réglementaires, sur les débits des rivières, sur les loisirs aquatiques (baignade, pêche, canoë...).

=> **Consulter la page**

3

Centre de ressources « Tourisme durable »

- **Les ressources documentaires** sur toutes les thématiques du tourisme durable.
- **Les replays des webinaires** passés sur le tourisme durable.



CCI ARDÈCHE



CCI DRÔME

Des initiatives inspirantes

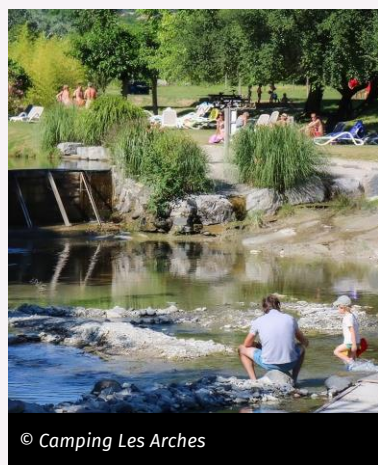


1000 Pailles

Écogîte et cabanes en bois – Labastide-de-Virac (07). [Site web](#)

SANITAIRES & ÉQUIPEMENTS

- Toilettes sèches à séparation dans tous les hébergements
- Douchettes lumineuses et mousseurs (débit réduit à 6 L/min)
- Électroménager de classe A
- Sensibilisation des clients dès l'accueil



Camping Les Arches

Saint-Jean-le-Centenier (07). [Site web](#)

SUIVI & SENSIBILISATION

- Suivi mensuel des consommations d'eau
- Mesure et réduction des débits robinets/douches
- Récupération d'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts
- Sensibilisation clients : affichage et animations dédiées

→ **Permet d'analyser les consommations en fonction du taux d'occupation**

Des initiatives inspirantes



Villa FontVive

Chambres d'hôtes – Grospierres (07). [Site web](#)

ESPACES EXTÉRIEURS

- Potager éco-responsable en permaculture
- Bacs en bois, paillage et oyas pour la rétention d'eau
- Voile d'ombrage pour favoriser l'ombre naturelle et limiter l'évaporation
- Espèces endémiques adaptées au climat et sans arrosage



Domaine de Milagro

Hébergement collectif – Lalouvesc (07). [Site web](#)

BLANCHISSERIE & ENTRETIEN

- Ménage à la vapeur haute pression, sans produits chimiques
- Cendre de la chaudière biomasse réutilisée comme soude dégraissante
- Blanchisserie externalisée et engagée : lavages à 40°C, transports mutualisés
- Matelas nettoyés à minima 3 fois par an

Exemples d'entreprises touristiques

Agence d'Attractivité de la Drôme



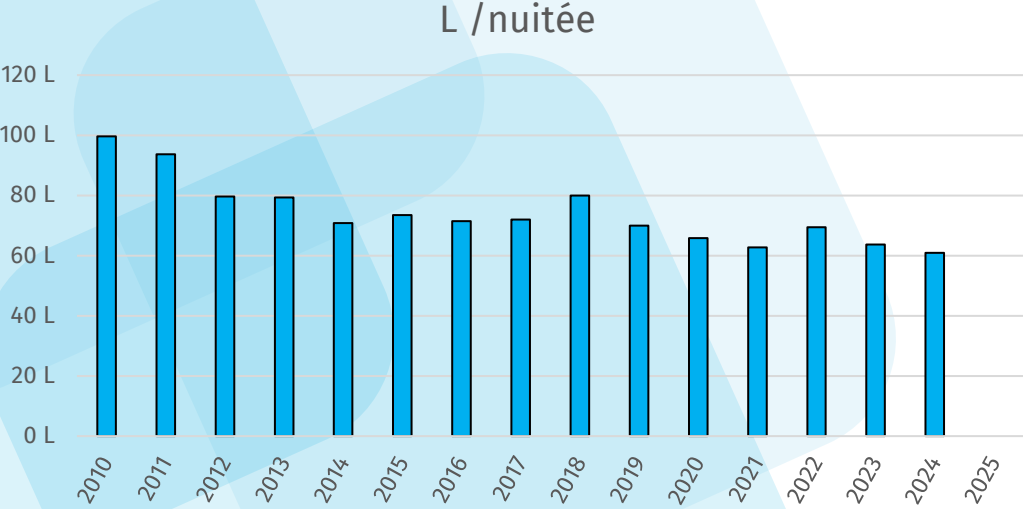
CCI ARDÈCHE



CCI DRÔME

Connaître, suivre et surveiller sa consommation d'eau

Exemple : Camping de la Clairette



	EAU			
	2022	2023	2024	2025
Quantité en m³				
Montant € HT				
Prix €/m³	- €	- €	- €	- €
Nombre de nuitées	0	0	0	0
Centimes / nuitée	0.0 c€	0.0 c€	0.0 c€	0.0 c€
Litres / nuitée	0.0 L	0.0 L	0.0 L	0.0 L
NOTES (ex : actions de sobriété, investissements réalisés...)				

Tableau vierge à disposition pour vous lancer !

RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU DANS LES HÉBERGEMENTS



Autres hébergements*

85 millions de m³ / 43,1 %

664,7 millions de nuitées

132 litres par nuitée et par personne
La majorité des nuitées traitées dans cette sous-filière étant effectuées dans un foyer connu, l'hypothèse d'une consommation moyenne identique à celle d'un foyer français de 2,5 personnes qui consomme en moyenne 329 litres d'eau par jour, soit 132 litres par personne, a été retenue.

**Sont compris dans la catégorie autres hébergements les autres hébergements marchands collectifs (auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour, les centres sportifs) ou non (locations entre particuliers) et des hébergements non-marchands (résidences secondaires, hébergement chez de la famille ou des amis).*

Hôtels

56 millions de m³ / 28,4 %

211,8 millions de nuitées

- 240 litres par personnes et par nuitée pour les établissements 1 à 3 étoiles.
- 323 litres par personne et par nuitée pour les établissements 4 et 5 étoiles.
- Environ 40 à 45 % de l'eau est utilisée pour le nettoyage des chambres et des sanitaires.

Résidences de tourisme et VV

31,4 millions de m³ / 15,9 %

86,7 millions de nuitées

- 439 litres par nuitée en village vacances ou résidence de tourisme avec espace aquatique.
- 132 litres pour les nuitées en ville.

Hôtellerie de plein air

24,8 M de m³ / 12,6 %

135,7 millions de nuitées

- 183 litres par nuitée, dont environ 70 % utilisés pour les sanitaires et douches.
- Environ 50 % des campings français disposent de piscine en 2021. Lorsque c'est le cas, le ou les espaces aquatiques pèsent pour 25 % des prélèvements de l'établissement.
- 132 litres pour les nuitées en ville.

ESPACES AQUATIQUES

Les piscines individuelles prélèvent en moyenne entre 50 et 80 m³ d'eau par remplissage, tandis qu'un bassin olympique 2500 m³. Au-delà du remplissage, ce sont d'importantes consommations qui sont liées aux usages des espaces aquatiques :

Douches, sanitaires, lavabos

18 à 35 %

Lavage des filtres

40 à 50 %



Nettoyage et arrosage

3 à 6 %

Évaporations et éclaboussures

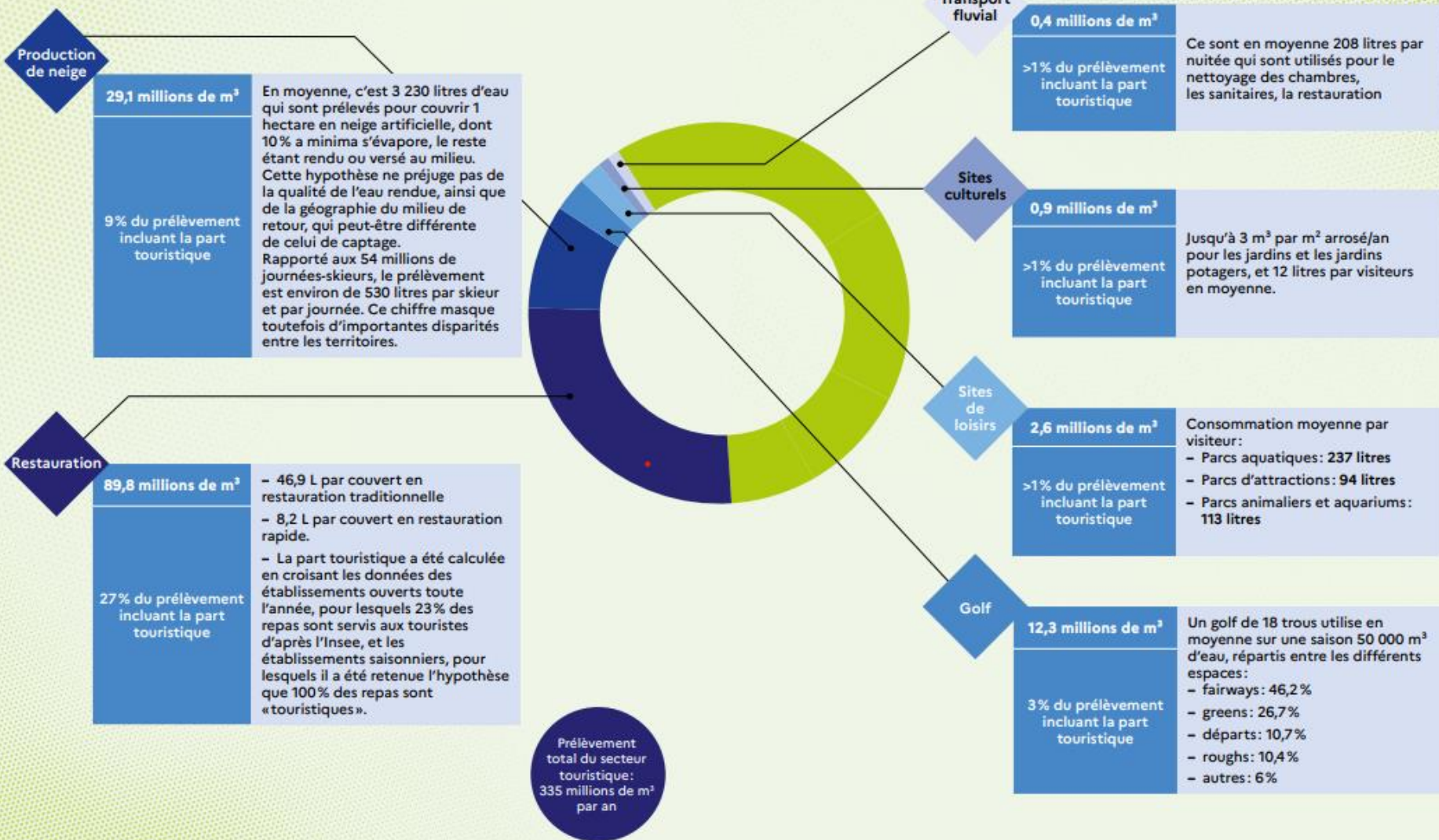
8 à 10 %

Renouvellements des bassins

17 à 20 %

Source : Etude « Gestion de l'eau dans le secteur du tourisme » - DGE - 2024

RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS HORS HÉBERGEMENT



Source : Etude « Gestion de l'eau dans le secteur du tourisme » - DGE - 2024

Le Fonds Tourisme Durable :

Les chiffres clés des investissements aidés avec 5 retours d'expériences illustrant les économies d'eau dans les établissements.

84 %

Des établissements aidés ont investi dans des dispositifs d'économie d'eau (bouchons mousseurs, mitigeurs, chasse d'eau double flux, toilettes sèches)

9,7 M€

De dépenses ont eu pour objectif une réduction de la consommation d'eau

Quels gains pour les établissements

12,6 %

D'économies d'eau en moyenne par établissement

Source : « Fiche thématique Réduire sa consommation d'eau dans les restaurants et hébergements touristiques » - ADEME - 2024



Les gestes de sobriété qui ont permis des économies d'eau

- Lave-linge, lave-vaisselle et lave-verre à économies d'eau
- Mise en place des sous-compteurs d'eau sur les gros postes de consommation et suivi des consommations d'eau en temps réel
- Changement de la robinetterie ou intégration de mousseurs dans les sanitaires, cuisines et lingerie pour un débit plus faible
- Mise en place d'un système d'arrosage automatique en goutte-à-goutte, en soirée ou matinée, pour les plantes extérieures qui ont été choisies pour leur adaptation au climat local et peu gourmandes en eau
- Proposer des toilettes sèches dans l'établissement ou équiper les toilettes de chasse d'eau double flux.
- Mise en place de récupérateurs d'eau de pluie



CCI ARDÈCHE



CCI DRÔME

Les actions à faible coût et avec effet immédiat : pommeaux de douche, robinets, WC...

Exemples :

- Mas en Baronnie provençales Les Marroux (pas de données chiffrées à ce jour)

 **EAU**

ACTIONS SOBRIETE

- > utilisation bâche de piscine pour limiter l'évaporation la nuit + piscine non vidée en 2023
- > filtre à sable supprimé et passage à un filtre à verre (- d'eau pour le laver)

ACTIONS EFFICACITE

- > installation chasses d'eau double flux + bouteilles pour limiter le volume
- > mitigeurs et mousseurs
- > potager arrosé partiellement avec l'eau de pluie + goutte à goutte

RÉSULTAT
 **Réduction des consommations d'eau de 38% par nuitée**
(de 252,5 L à 204,6 L)

Installation de **mousseurs sur la robinetterie des salles de bains** et **changement des pommeaux et têtes de douche** avant l'été 2025.

Pendant « les heures de pointes » (période pendant laquelle les clients prennent le plus souvent douche), nous avons programmé un **circulateur d'eau**.

L'eau chaude arrive plus rapidement dans toutes les chambres et on a beaucoup moins de gaspillage d'eau. Un tel circulateur est très faible en consommation.

Chaudière fioul remplacée par une chaudière mixte à granules + bois. **L'ancienne cuve à fioul a fait de la place pour 2x1000 litres de stockage d'eau de pluie, pour arroser une partie de notre jardin.**

Mais aussi : investir pour économiser

Installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie

Exemple : Camping de la Clairette

Investissement à entreprendre en cohérence avec des actions de sobriété simples pour réduire les consommations d'eau des espaces verts : choisir des végétaux locaux, adaptés au sol et au climat de votre territoire, privilégier le paillage, bien drainer le sol, mettre en place un système de gestion automatique de l'arrosage...



ACTIONS SOBRIETE

- > Robinetterie temporisée sur l'intégralité des points d'eau

ACTIONS EFFICACITE

- > Récupération des eaux de pluie (contenance totale de 30m³) pour arrosage des jeunes arbres
- > Phytoépuration pour 150 équivalents habitants

RÉSULTAT

- 12% **Réduction des consommations de 12% par nuitée** (de 72 à 63,65 L) **malgré l'augmentation des services** (+ 5 douches, 12 lavabos, 8 éviers et 1 bac à laver le linge)

Sensibiliser aux économies d'eau

- **Auprès du personnel**

Exemple : Manoir le Roure

Formation du personnel par un cabinet-conseil dans le cadre de la démarche de labellisation Clef verte

- **Auprès de la clientèle**

Exemples : nudges mis à disposition par le Syndicat Mixte de la rivière Drôme et de ses affluents



ACTIONS SOBRIETE

> Ecogestes réalisés par le personnel

ACTIONS EFFICACITE

> Équipements permettant de réaliser des économies d'eau dans les salles de bains et les sanitaires

RÉSULTAT

- 40%

Réduction de 40% des consommations d'eau

(estimation pour l'hôtel, car pas de compteur divisionnaire par activité : de 240 à 140 L par nuit)

Sensibilisation à l'écoulement de l'eau à Gervanne camping et au Camping de la Clairette



CCI ARDÈCHE



CCI DRÔME

Réduire les consommations d'eau de sa piscine

Exemple : Mas en Baronnie provençales

- **Utilisation d'une bâche afin de couvrir la piscine quand elle n'est pas utilisée et pendant la nuit**

Autres conseils pour limiter l'évaporation (source : « Guide pratique pour économiser vos ressources en eau » – CCI Occitanie) : réduire la température de chauffage de l'eau si votre système de pompe à chaleur vous le permet, installer un coupe-vent naturel, optez pour une barrière végétale, maîtriser le niveau d'eau de la piscine

- **Utilisation d'un filtre à verre afin de limiter la consommation pour le nettoyage d'un filtre car cette opération consomme beaucoup d'eau**

Autres conseils pour optimiser la filtration de l'eau (source : « Guide pratique pour économiser vos ressources en eau » – CCI Occitanie) : choisir une pompe adaptée à la piscine, ajuster le temps de filtration en fonction de la température, faire tourner la pompe pendant la journée, nettoyer le fond de la piscine



ACTIONS SOBRIETE

- > utilisation bâche de piscine pour limiter l'évaporation la nuit + piscine non vidée en 2023
- > filtre à sable supprimé et passage à un filtre à verre (- d'eau pour le laver)

ACTIONS EFFICACITE

- > installation chasses d'eau double flux + bouteilles pour limiter le volume
- > mitigeurs et mousseurs
- > potager arrosé partiellement avec l'eau de pluie + goutte à goutte

RÉSULTAT

- 38% Réduction des consommations d'eau de 38% par nuitée (de 252,5 L à 204,6 L)

Préserver la qualité de l'eau



Piscine naturelle au
Dodecadôme, gîte
des cœurs étoilés



Système de
phytoépuration
au camping de la
Clairette : l'intégralité
des effluents sont
biotraités par un
filtre planté de
roseaux

Source : « Tourisme durable et
apprenant : CE QUE LES
ÉCOHÉBERGEURS EN BIOVALLÉE ONT
À VOUS TRANSMETTRE » - Association
BioVallée - 2026

Toutes les sources et documents évoqués dans cette présentation sont référencés sur les pages dédiées de notre espace pro : <https://www.drome-cestmanature.com/espace-pro/transition-ecologique-et-tourisme-durable/>

Merci pour votre attention. Pour tout complément :



Bénédicte SÉGURET

Chargée de mission Tourisme durable

LD + 33 (0) 4 75 82 19 20

Portable + 33 (0) 7 82 45 42 71

bseguret@drome-attractivite.com

Agence d'Attractivité de la Drôme

8, Rue Baudin - CS 40531

26004 Valence Cedex

[DROME-CESTMANATURE.COM](https://drome-cestmanature.com)

[PRO.DROME-CESTMANATURE.COM](https://pro.drome-cestmanature.com)

Pour recevoir toutes nos Actus Pros,
abonnez-vous à notre [Newsletter Pro](#)

QUESTIONS ?



Pour des questions complémentaires :

Etienne CARROT

DDT Ardèche

Mail : etienne.carrot@ardeche.gouv.fr

Tel : 06 30 56 21 26

Adrien BARNAY

ADT Ardèche - Pôle développement

Mail : abarnay@ardeche-guide.com

Tel : 06 62 67 87 31

Cédric RAGUET

CCI de l'Ardèche

Mail : cedric.raguet@ardeche.cci.fr

Tel : 06 07 13 83 80

Christophe DUCHEN

ARS Ardèche

Mail : Christophe.DUCHEN@ars.sante.fr

Tel : 06 70 09 88 64

Bénédicte SÉGURET

Agence d'Attractivité de la Drôme

Mail : bseguret@drome-attractivite.com

Tel : 07 82 45 42 71



CCI ARDÈCHE



CCI DRÔME

Pour des questions complémentaires ou besoin d'un Diagnostic,

En Ardèche :

Cédric RAGUET

Responsable de pôles
(Tourisme / Développement durable / Numérique)
CCI de l'Ardèche

Mail : cedric.raguet@ardeche.cci.fr

Tel : 06 07 13 83 80

En Drôme :

Mélanie SIMON

Directrice du pôle Appui aux Performances

CCI de la Drôme

Mail : m.simon@drome.cci.fr

Tél : 04 75 75 87 46

Merci de votre attention !



LES CCI
D'Auvergne-Rhône-Alpes



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



agence
de l'eau

PerfEau Entreprises
Économisez l'eau,
préservez votre activité !



CCI ARDÈCHE



CCI DRÔME